Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 60 (1909)

Heft: 6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A la pépinière, nous assistons au fonctionnement de la machine à repiquer, du rateau à repiquer et du semoir. Ensuite, ce qui intéresse beaucoup tout le monde, c'est l'émondage, l'abatage et le cordage d'une plante de résineux.

La collation qui suit réconforte chacun. Au cours de celle-ci, M. Neuhaus, président du Tribunal de Bienne, dans un discours très applaudi, donne un très intéressant résumé historique de la ville de Bienne.

M. Badoux, dans une éloquente improvisation, porte son toast à M. Müller, qui nous a si aimablement piloté durant la course et à qui nous devons tant de merveilles forestières.

La visite de la fabrique de pâte de bois de Rondchâtel, laquelle travaille pour la fabrique de papier de Biberist termine la journée. Nous rentrons à Bienne par les magnifiques gorges de la Suze.

Un banquet réunit encore une fois les participants à l'Hôtel de l'Ours. M. le D' Courvoisier, président du Conseil de la Bourgeoisie de Bienne, dit le plaisir que lui a causé la visite des forestiers vaudois et nous montre l'attachement que les Biennois ont toujours eu pour leurs forêts et comment ils ont sû conserver leur patrimoine à travers les vicissitudes des derniers siècles.

M. Badoux remercie M. le D^r Courvoisier pour son éloquent dicours et porte à nouveau son toast à M. Müller, l'organisateur de cette course si hautement intéressante et si réussie. F. Monachon.



Bibliographie.

(Nous ne rendrons compte que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

Manuel d'économie forestière à l'usage de l'enseignement dans les Ecoles d'agriculture de la Suisse romande. Par A. Vulliémoz, M. Du Pasquier, P. de Gendre, inspecteurs forestiers.

Ce Manuel est destiné à un cercle tout particulier de lecteurs. Son but est, avant tout, de faciliter l'enseignement dans les Ecoles d'agriculture de la Suisse romande, puisqu'il fait partie de la collection de livres d'études publiés par l'Association des professeurs suisses d'agriculture. Il est donc destiné aux élèves et, en supprimant les dictées, il doit permettre de consacrer un temps plus long aux exercices pratiques et aux excursions. Mais il poursuit encore un autre but: celui de servir de manuel pour l'enseignement dans les cours d'instruction de la Suisse romande et, si nous sommes bien renseignés, tel est déjà le cas aujourd'hui.

Ce livre est donc destiné à l'enseignement forestier inférieur, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Or cet enseignement joue, chez nous, un rôle essentiel car, tel que nous le comprenons, il poursuit en réalité un but qui n'apparaît pas à première vue : il doit éclairer le public sur des questions d'économie forestière, d'intérêt général.

Sous plus d'un rapport, notre pays se trouve placé dans une position particulière, grâce à nos institutions politiques d'un côté, de l'autre, étant donné la proportion considérable de forêts communales et corporatives qui jouent ici le rôle essentiel. Nos lois et les modifications importantes qu'elles comportent sont soumises à l'ensemble des citoyens, qui les acceptent ou les rejettent en dernière instance. Pour assurer le sort de ces lois, nous devons diminuer le nombre des gens mal renseignés, capables de paralyser nos efforts et de faire échouer une œuvre qui marquerait un sérieux progrès de l'économie forestière. Et ce sera le cas, si nous répandons dans le sein de la population les notions d'une saine économie forestière; si nons faisons comprendre l'importance des forêts, l'intérêt général qui se rattache à leur bonne administration. La chose est d'autant plus nécessaire que, en matière de forêt, les progrès sont généralement impopulaires, car on y voit, avant tout, une nouvelle restriction des droits du propriétaire, de nouvelles places à créer et de nouvelles dépenses à faire. Alors que le but à atteindre est souvent beaucoup plus difficile à saisir. Les adversaires sont nombreux et ils auront beau jeu à battre en brèche; il faut donc que le citoyen éclairé connaisse la matière en litige.

En outre, nous l'avons dit, il est de toute importance que nos forêts communales soient traitées d'une façon rationnelle. Or, une partie essentielle de la gestion reste entre les mains du propriétaire. Cette liberté, nous le croyons aussi, est un bien et nous la laissons volontiers aux communes, mais à la condition qu'elles possèdent les techniciens capables de les seconder. Voilà l'idéal et, quoi qu'on en dise, voilà l'avenir. Mais, combien de temps faudra-t-il encore pour le réaliser? Et, même dans ce cas, le travail ne sera-t-il pas d'autant plus facile, quand le gérant agira de concert avec des autorités connaissant les choses de la forêt?

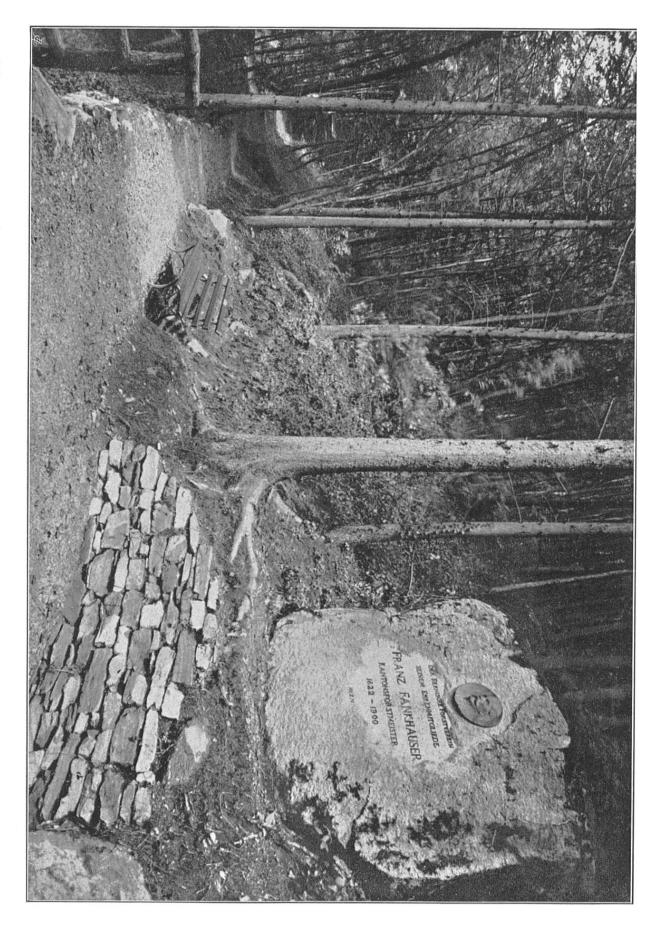
Notre littérature nationale est riche en ouvrages basés sur ce principe, ouvrages rédigés dans une forme populaire, facilement compréhensible à tous et n'exigeant aucune connaissance spéciale pour être consultés avec fruit. Et tel est aussi le cas du présent manuel. Les auteurs ont bien compris leur tâche. Ils savent que leurs élèves sont en général fils d'agriculteurs aisés; que beaucoup feront partie des autorités communales et qu'ils devront, à leur tour, s'occuper des forêts. C'est donc à leur intention qu'ils décrivent, dans ses grandes lignes, la suite des diverses opérations forestières, l'enchaînement logique de la gestion. Ils le font simplement, sans phrases, mais en praticiens consommés, connaissant et aimant leur métier.

Certes, le manuel de MM. Vulliémoz, Du Pasquier et de Gendre contient des lacunes, son ordonnance est par place, incertaine, son style un peu de chez nous; certains passages serrent peut-être d'un peu trop près le texte d'autres auteurs; mais qu'importe. Ce n'est pas chose facile pour le praticien, de retour de la forêt et une fois la besogne de bureau abattue, de se mettre à la rédaction d'un ouvrage comme celui-ci.

Quelles que soient les imperfections de détail, l'œuvre est bonne et, comme telle, elle agira. Puisse-t-elle donc rencontrer, de la part des populations rurales auxquelles elle est destinée, l'accueil sympathique que nous lui souhaitons.

Decoppet.

Aufsätze: Zum neuen Reglement für die eidgenössische polytechnische Schule. — Beschädiguog von Bauholz durch Insekten. — Mitteilungen: Wald- und Landwirtschaft. — Pinien im Park der Villa Borghese zu Rom. — Ein neuer Wellenbindapparat. — "Deutscher" Kiefersame. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.



Monument commémoratif élevé au Bruckwald, près d'Interlaken, à feu M. Fankhauser, inspecteur cantonal des forêts.